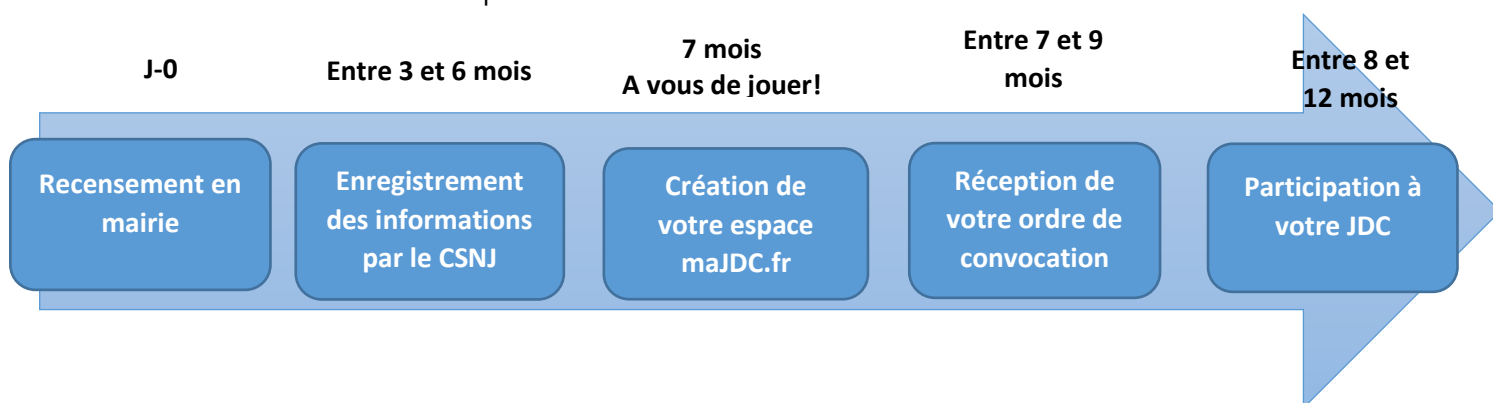


LES PREMIERES ETAPES

DU RECENSEMENT A LA JDC

- Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.
- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois.
- Avant cela, 7 mois au plus tard suivant votre recensement en mairies, rendez-vous sur le portail **majdc.fr** afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'attestation de recensement que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après vous devrez avoir participé à la JDC, ou en être médicalement exempté.



VOTRE SITUATION EVOLUE ?

- Pour tout changement d'adresse postale ou courriel, prière de mettre à jour vos renseignements dans votre espace **majdc.fr**. Si vous n'avez pas de compte, contactez votre CSNJ.
- **Vous déménagez en dehors des départements 54, 57, 88 et 55 ?** Informez le CSNJ de Nancy en indiquant votre nouvelle adresse. Elle sera communiquée au CSNJ compétent pour votre nouvelle adresse.
- **Etudiant ?** Cela fonctionne également : vous avez la possibilité de renseigner votre lieu d'étude pour y effectuer votre JDC.
- **Un changement d'établissement scolaire ? Une situation professionnelle qui évolue ?** Informez le CSNJ qui prendra en considération vos changements.

AVANT DE CONTACTER LE CSNJ

- Pour toute demande au CSNJ, veuillez vous assurer que la réponse ne se trouve pas sur votre espace **majdc.fr** ou sur l'espace FAQ disponible à l'adresse suivante :

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>

FAQ JDC

Quand vais-je recevoir ma convocation ?

A compter du jour de votre recensement il faut compter en général entre 7 et 9 mois avant de recevoir sa convocation.

Quand vais-je effectuer ma JDC ?

A compter du jour de votre recensement, il faut compter 8 à 12 mois avant de pouvoir participer à la JDC.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA JDC ?

Rendez-vous sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/> pour découvrir le programme d'une journée, des témoignages etc.

CONTACTER LE CSNJ

Le CSNJ de Nancy ne reçoit pas de public. Toute demande doit être adressée :

Via votre espace **majdc.fr** (à privilégier).

Via la plateforme téléphonique : **09 70 84 51 51**

Par courrier : CSNJ Nancy, Caserne Verneau, 80 rue du Sergent Blandan 54 000 NANCY.

Par courriel : csnj-nancy.contact.fct@intradef.gouv.fr

Horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 13h15 à 16h00

Le vendredi de 9h à 11h30 et de 12h45 à 15h30

Prière d'indiquer tous les éléments permettant de vous identifier :

NOM, PRENOM, DATE et LIEU DE NAISSANCE, DATE DE RECENSEMENT, Numéro Identifiant Défense (NID) si connu.

Des questions ? Rendez-vous sur :

<http://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>